

NOVEMBRE 2015

ROULEMENTS À PLAT

L'AVIS DES AGENTS LIGNE 3 IGNORÉ PAR L'UNSA

L'ensemble des élu-es au CHSCT a organisé, durant cet été, une consultation des agents de conduite de la ligne 3 pour savoir si ils et elles étaient favorables aux roulements à plat. Quand l'avis est donné, quel que soit celui-ci, toute personne de valeur se doit de le respecter. Tel n'a pas été le cas lors de la séance CHSCT du 13 octobre 2015, 4 élu-es du CHSCT ont émis un avis positif et contraire à la volonté des conducteurs et conductrices.

UNE MINUTE MONTRE EN MAIN POUR DÉTRUIRE L'EQUILIBRE VIE PRIVEE/VIE AU TRAVAIL DE 70% DES AGENTS DE CONDUITE

Lors de la séance CHSCT du 22 septembre 2015, les élu-es avaient pris acte de la volonté des agents en roulement principal de refuser le projet de la direction (65%) et le principe même des roulements à plats (65%).

Pour Solidaires, l'avis des agents était très clair, ainsi nous avons soumis au vote une résolution demandant le retrait du projet. Résolution non partagée par l'UNSA qui s'était abstenue.

Pour la séance de consultation du CHSCT (1 octobre) du 13 octobre, la direction et ses élu-es s'étaient préparé-es. Pour l'occasion, un élu en congé a été rapatrié manu militari spécialement et uniquement sur le point n°1 de l'ordre du jour, concernant la ligne 3. Du coup, 4 élu-es UNSA, 2 élus sur 3 CGT, 1 élu Solidaires et 1 CFE-CGC étaient présent-es.

Ce projet de roulement impactera fortement l'équilibre vie privée/vie au travail et la vie des agents. Le sujet a été traité en une minute chrono par quelques élu-es : « nous mettons un avis

positif ! » soucieux de l'accord cadre signé par leur syndicat. Les mêmes vous diront « attention au CHSCT nous ne faisons pas de syndicalisme ! ». C'est pitoyable et détestable.

Pas de débats, aucune interrogations, ni même de demandes concernant les modèles 18 comptabilisés et établis par des conducteurs/trices (CR) de réserve supplémentaire et de CR ayants quitté-es la ligne... rien ! Alors que le rôle des syndicats est de porter l'intérêt général des salarié-es, ce jour-là, seul l'intérêt de 30% des CR ligne 3 a été pris en compte. Laissant ainsi 70% des CR restant sur le carreau.

Si tu as des soucis pour la garde de tes enfants, pour l'articulation de ta vie privée par rapport à ta vie professionnelle, pour l'organisation avec ton/ta conjoint-e, tu sais dorénavant à qui tu devras cette difficulté.

Solidaires groupe RATP a rappelé le rôle et les missions qui incombent aux élu-es du CHSCT, et a voté une nouvelle résolution (au verso) conforme à la volonté des agents.

SAUVER UNE MINORITÉ D'AGENTS ET AGGRAVER LA SITUATION D'UNE MAJORITÉ, DOIT-ON LAISSER FAIRE SANS REAGIR ?

Le dernier protocole « conduite » avait déjà annoncé le chemin pris par l'entreprise et les syndicats signataires. Créer un fossé entre les générations en donnant à certains et pas aux autres. Une minorité avantagée par rapport à une majorité oubliée et négligée. Les jeunes n'ont plus le 1/5ème, la grille des salaires en fin de carrière est soumise aux commissions de classement et la loi Macron est annonciatrice de plus de repos atypiques.

Nous ne devons plus être de simples observateurs/trices au travail, nous devons nous organiser et réagir. Ensemble réinventons le syndicalisme à la RATP, c'est la base qui doit décider et non des bureaucrates déconnecté-es du terrain qui sortent la plume plus vite que leur ombre. C'est ce que SOLIDAIRES groupe RATP propose à celles et ceux qui veulent lutter pour améliorer les choses. SOLIDAIRES groupe RATP prône un syndicalisme de transformation sociale.



RESOLUTION DES ELUS AU CHSCT MTS

AU COURS DE LA SEANCE du 13 octobre 2015

Ce jour, lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 concernant le point n°1 de l'ordre du jour « Information sur les roulements à plat ligne 3 », l'ensemble des élu-es du CHSCT et la direction au CHSCT ont participé communément à la consultation du comité. La direction du CHSCT a fourni un listing des agents de conduite en roulement et en réserve (communiqué à la cellule par la direction de la ligne 3), en fournissant le publipostage et l'ensemble des enveloppes nécessaires pour mener à bien cette consultation. Lors de la séance du 22 septembre, les élu-es ont procédé au dépouillement de la consultation du CHSCT MTS avec la présence des représentants de la ligne 3/3Bis.

Les élu-es du CHSCT ont voté majoritairement lors de celle-ci, une résolution demandant le retrait du projet.

Il en ressort que majoritairement les conducteurs et conductrices sont contre le projet de la direction et contre les roulements à plat.

La ligne 3 aurait dû procéder comme sur la ligne 8 en réalisant une simulation sur l'ensemble de l'effectif conduite afin que chaque agent puisse se rendre compte concrètement de la situation avant et après la mise en place des roulements et puissent se prononcer objectivement.

La direction du département s'était engagée sur PV à ne pas mettre en place les colonnes à plat si les agents n'en voulaient pas.

La ligne 3 nous annonce également qu'elle n'avait aucun intérêt à mettre en place ce genre de colonnes, c'est à se demander si cette annonce était sincère !

La direction de la ligne 3 a demandé aux jeunes de permis de faire des modèles 18, tout en sachant que ces derniers ne pourraient pas en obtenir.

Les élus demandent à ce que l'ensemble des modèles 18 leur soit communiqué car il semblerait que les CR en réserve et les CR qui ont quitté la ligne 3 ont fait une demande.

La date butoir pour faire une demande personnelle de colonne de roulement à plat a été arrêtée au 14 septembre. Pourtant la séance d'information du projet était le 22 septembre 2015, forçant ainsi les agents à faire une demande personnelle. C'est une méthode déloyale.

Cette première date, a été changée pour la séance d'avis aujourd'hui. Nouvelle date butoir, le 13 octobre jour de la séance ordinaire.

Les élu-es ne peuvent que s'inquiéter des conséquences sur l'équilibre travail/vie privée des agents, avec toutes les difficultés familiales que cela engendrera si le projet est appliqué.

Le rôle des élu-es du CHSCT et chaque représentant du personnel est de porter et de défendre les demandes et exigences des salarié-es, notamment lorsqu'il est question de modifier l'équilibre vie privée et vie professionnelle. En l'occurrence, les agents de la ligne ont rejeté majoritairement le projet et le principe même des roulements à plat.

Nous ne pouvons que constater aujourd'hui que ce rôle n'est pas porté et assumé par l'ensemble des élu-es, les agents de la ligne 3 s'en rappelleront.

Pour notre part, en cohérence avec les missions et les prérogatives qui nous incombent, nous demandons l'annulation de la mise en place des roulements à plat pour que la volonté des agents soit respectée.

Résultat du vote

~~~~~

(8 représentants du personnel sont présents)

|            |   |                                |
|------------|---|--------------------------------|
| Pour       | : | 3 voix (1 Solidaires et 2 CGT) |
| Contre     | : | 4 voix (UNSA)                  |
| Abstention | : | 1 voix (CFE-CGC)               |